

Le "Canada-Revue" et M. l'abbé Baillargé

L'éditeur du *Canada-Revue* a été arrêté le 14 novembre dernier, à la demande de M. l'abbé Baillargé qui se plaint de l'écrit suivant :

« Sorel, 28 octobre 1892.—Monsieur le directeur du *Canada-Revue*.—J'ai remarqué à plusieurs reprises le nom de l'abbé Baillargé dans votre journal. Vous seriez bien aimable de me dire au juste ce que c'est que ce monsieur. J'ai deux enfants en âge d'aller au collège et comme je n'ai pas confiance à l'institution locale où je réside, j'avais songé à les envoyer à Joliette. Veuillez accepter l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Bien à vous,

UN PÈRE DE FAMILLE. »

« Monsieur le père de famille,

« Vous me posez là une question bien embarrassante. Monsieur l'abbé Baillargé est un homme tellement universel que je ne puis définir au juste ce qu'il est. Pour vous prouver ma bonne volonté, je vais essayer. Officiellement, M. l'abbé Baillargé est professeur de quelque chose au collège de Joliette. Il faut croire, toutefois, que les devoirs de sa charge lui laissent des loisirs, car il trouve le moyen de faire trois journaux qui se nomment respectivement *l'Étudiant*, *la Famille* et *le Couvent*. Il a le manie d'écrire dans une langue qui se rapproche beaucoup de l'Algonquin. Il s'est fait le panégyriste du Vice-Recteur de l'Université Laval ou grand désespoir de ce dernier. Son plus bel enfant est un bouquin intitulé : *Traité d'Economie Politique*, adopté par le Conseil de l'Instruction publique, et qui méritait bien l'approbation du susdit conseil. J'ai l'intention de le faire disséquer d'ailleurs, et vous m'en donnerez des nouvelles. Pour me résumer, monsieur l'abbé Baillargé n'est pas un aliéné ordinaire, c'est tout un hospice à lui seul.

« J'ai l'honneur d'être votre serviteur,

» A. FILIATREAU. »

L'enquête préliminaire a eu lieu, et les journaux annoncent que l'éditeur du *Canada-Revue* a été condamné à subir son procès pour libelle, au prochain terme criminel de Joliette.